

Mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité d'ici 2010

2006/2233(INI) - 20/11/2006

Le Conseil a procédé à un échange de vues sur une communication de la Commission intitulée "Enrayer la diminution de la biodiversité à l'horizon 2010 et au delà" adoptée le 22 mai 2006.

Cette communication est une suite donnée tant à l'engagement pris, lors du Conseil européen de Göteborg en 2001, de mettre un terme à l'appauvrissement de la biodiversité dans l'UE d'ici 2010, qu'à l'engagement pris, lors du Sommet mondial sur le développement durable qui s'est tenu à Johannesburg en 2002, en faveur d'une réduction significative du pourcentage de perte.

L'échange de vues s'est articulé autour de la question ci après posée par la présidence: *Estimez-vous que les actions et les objectifs spécifiques énoncés dans la communication vont dans la bonne direction et peuvent être mis en œuvre efficacement afin de garantir la protection de la biodiversité et la durabilité dans le secteur de la pêche?*

L'ensemble des délégations peuvent souscrire aux objectifs et aux mesures clés qui sont proposées dans la communication et se sont félicitées de l'initiative de la Commission.

Certaines délégations ont par ailleurs indiqué que les politiques communautaires en matière d'agriculture, de développement rural et de pêche, qui ont récemment fait l'objet de réformes, peuvent contribuer dans une large mesure à enrayer le déclin de la biodiversité et à préserver les écosystèmes.

Plusieurs délégations ont souligné en particulier à quel point il importe de préserver et d'utiliser les ressources génétiques, qui sont une composante essentielle de la biodiversité, et ont insisté sur le rôle des instruments internationaux.